



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

conforme aux dispositions des articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Je vous prie d'assister, le **Lundi 12 avril 2021 à 18H30**, à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la **Halle des Sports Jean Raynaud à Vias**.

Considérant l'article 6 de la Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, la réunion est organisée sans public. Elle est retransmise en direct sur la page Facebook de la Ville : Vias Méditerranée -www.facebook.com/viasmediterranee.

Considérant le contexte sanitaire, le port du masque est également obligatoire.

Approbation du compte-rendu de la séance du 18 mars 2021 du Conseil Municipal,

Décisions de Monsieur le Maire prises en application de l'article L2122-22 du CGCT.

ORDRE DU JOUR

1) Administration Générale

- a. Constitution de la Commission consultative des marchés forains
- b. Délégation de service public simplifiée pour l'exploitation de la fourrière automobile

2) Finances

- a. Compte de gestion 2020 de la Commune
- b. Compte de gestion 2020 du budget annexe du théâtre de l'Ardaillon
- c. Compte Administratif 2020 de la Commune
- d. Compte Administratif 2020 du budget annexe du théâtre de l'Ardaillon
- e. Affectation de résultat de fonctionnement 2020 du budget de la Commune
- f. Affectation de résultat de fonctionnement 2020 du budget annexe du théâtre de l'Ardaillon
- g. Budget Primitif 2021 de la Commune
- h. Budget primitif 2021 du budget annexe de l'Ardaillon
- i. Subventions aux associations, au CCAS et au Théâtre de l'Ardaillon
- j. Subvention à l'association Club du 3eme âge
- k. Subvention à l'association FNACA
- l. Subvention à l'association Gymnastique Viassoise
- m. Subvention à l'association La Boule Joyeuse
- n. Subvention à l'association PAVIDOC
- o. Subvention à l'association St Hubert Club Viassois
- p. Subvention à l'association UNC
- q. Subvention à l'association les Volants Viassois
- r. Subvention Aviron Agathois
- s. Fixation des taux d'imposition des impôts directs locaux
- t. Rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT)
- u. Perception de la taxe de séjour pour 2022 : Fixation des tarifs des catégories d'hébergement et modalités de perception
- v. Convention d'exonération partielle de la redevance d'occupation du domaine public de l'Avenue de la Méditerranée sur Vias-Plage

3) Urbanisme

- a. Contrat de bail à long terme et promesse de vente du lot volume cadastré section AV n° 17 entre la Commune de Vias et Monsieur Olivier LEFEBVRE de MAUREPAS
- b. Contrat de bail de la parcelle communale cadastrée AH n° 49 entre la société ORANGE et la Commune de Vias
- c. Convention de servitude sur la parcelle communale AZ n° 219 entre la société ENEDIS et la Commune de Vias
- d. Convention de servitude sur les parcelles communales BV n° 258 et BW n° 31 entre la société ENEDIS et la Commune de Vias

4) Jeunesse et Sport

- a. Mise en place d'un avenant aux conventions de mise à disposition des équipements sportifs

NB : Une note de synthèse explicative pour chacun des points ci-dessus est jointe à la présente convocation.

A Vias, le 06 avril 2021.

Maître Jordan DARTIER
Maire de Vias

